

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (C.C.A.P. ANNEXE)

Maître d'ouvrage :	ASSISTANCE PUBLIQUE – HÔPITAUX DE PARIS
Établissement :	GHU AP-HP CENTRE – UNIVERSITÉ PARIS CITÉ – SITE NECKER
Consultation :	26-TV201NCK
Intitulé de l'opération :	Aménagement paysager de la façade du bâtiment Laennec de l'Hôpital Necker du Groupe Hospitalier Universitaire AP-HP. Centre Université Paris Cité
Maître d'œuvre :	APHP. CENTRE – UNIVERSITÉ PARIS CITÉ DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

**La présente annexe au C.C.A.P. 1^{ère} partie comporte 7 pages.
1 page de garde numérotée 1 et 6 pages numérotées 2 à 7.**

PARAGRAPHE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET DIVERSES

A - Objet et caractéristiques principales des marchés

Le tableau I ci-après, donne les caractéristiques générales du marché

B - Organisation générale du chantier

1. Pour la présente opération, **il n'est pas** prévu l'intervention d'un coordonnateur Sécurité Protection Santé.
2. Pour la présente opération, **il n'est pas** prévu l'intervention d'un Bureau de Contrôle.
3. Pour la présente opération, **il n'est pas** prévu l'intervention d'un Coordinateur SSI
4. Pour la présente opération, **il n'est pas** prévu l'intervention d'un OPC (*mission réalisée par la MOE interne*)

C - Compte des dépenses communes (article 8.5 du C.C.A.P.)

Sans objet

D - Coefficient applicable au règlement des travaux en régie (article 3.3.3. du C.C.A.P)

Sans objet

E – Réceptions partielles (Article 9.2.2 du C.C.A.P.)

Sans objet

F - Assurance (articles 9.7 du C.C.A.P.)

L'opération doit faire l'objet d'une police "tous risques chantier" comportant la garantie des risques "incendie-explosion" (article 9.7.5 du C.C.A.P).

G - Tranche ferme - Tranches conditionnelles

Il ne s'agit pas d'un marché à tranches.

PARAGRAPHE I - TABLEAU I

N° LOT	DÉSIGNATION DES LOTS	PROCÉDURE DE CONSULTATION	TYPE DU MARCHÉ	D.T.U. et Normes applicables
1	Travaux préalables et paysagers	MAPA	F	Tous les Documents en vigueur pour tous les corps d'état
2	Fourniture et mise en fonctionnement de 2 murs d'eau			
3	Fourniture et mise en place de revêtements muraux et fac-similés			
4	Fourniture et mise en place de murs végétaux artificiels			

MAPA. : Marché à Procédure Adaptée – AOO : Appel d'Offres Ouvert – F : Prix forfaitaire

PARAGRAPHE II – TABLEAU II

Prix et mode d'évaluation des ouvrages - variations dans les prix
(Article 3 du C.C.A.P.)

RAPPEL		VARIATION DANS LE PRIX (Article 3.4 du C.C.A.P.)	
N° LOT	DE LA DÉSIGNATION DES LOTS	R = Prix révisibles A = Prix actualisables	FORMULE DE RÉVISION
1	Travaux préalables et paysagers	A	100% EV3
2	Fourniture et mise en fonctionnement de 2 murs d'eau	A	100% EV3
3	Fourniture et mise en place de revêtements muraux et fac-similés	A	100% EV3
4	Fourniture et mise en place de murs végétaux artificiels	A	100% EV3

Ci= (Indice du mois antérieur de 3 mois au mois M contractuel de commencement d'exécution des travaux)
/ (Indice du mois Mo inscrit à l'acte d'engagement)

Nota : R = Prix révisibles A = Prix actualisables

PARAGRAPHE III

APPLICATION DES FORMULES DE VARIATION DANS LES PRIX Article 3.4 du C.C.A.P.

La date de l'établissement des prix est fixée à l'acte d'engagement.

1°/ LOTS À PRIX FERMES

Sans objet

2°/ MARCHÉS À PRIX FERMES ACTUALISABLES

Les marchés à prix fermes actualisables, énumérés au tableau II pourront être actualisés dans les conditions suivantes :

a) Marchés à prix forfaitaires

Si la date d'effet de l'ordre de service de commencement des travaux est postérieure de plus de trois mois à la date d'établissement des prix définie ci-dessus, ceux-ci pourront être actualisés à une date antérieure de trois mois à celle du commencement des travaux de chaque tranche telle que définie ci-dessus par application des formules mentionnées au tableau II, sans partie fixe, ni marge neutralisée.

b) Marchés à prix unitaires

Dans les mêmes conditions que ci-dessus, mais avec application des coefficients applicables à la série ou au bordereau désignés au tableau III ci-avant pour le lot considéré.

3°/ MARCHÉS À PRIX RÉVISIBLES

a) Marchés à prix forfaitaires

Les lots énumérés au tableau I, non actualisables, seront révisés aux dates d'exécution des travaux à l'aide des formules mentionnées au tableau de type :

$$P = P_o \times [0,15 + 0,85 (Z)]$$

Dans laquelle :

- P_o est le prix à la date de l'établissement définie ci-avant,
- 0,15 est la partie fixe,
- Z est la partie variable de la formule.

b) Marchés à prix unitaires

Sans objet

PARAGRAPHE IV

Composition du C.C.T.P. - Pièces Techniques Complémentaires

A - DOCUMENTS CONSTITUANT LE CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.) SUIVANT LA PROCÉDURE DE DÉVOLUTION DES TRAVAUX ET LE TYPE DE MARCHÉ

MARCHÉ À PRIX FORFAITAIRE

Pour tous les lots

C.C.T.P. en date du mois de février 2026

B - LISTE DES DOCUMENTS ET PLANS CONTRACTUELS

- **01. Cadre d'Acte d'engagement pour chacun des 4 lots**
- **02. CCAP et CCAP annexe**
- **03. Planning prévisionnel & Plan de phasage des travaux**
- **04. Cadre de DPGF des 4 lots :**
 - DPGF LOT 01 – Travaux préalables et paysagers
 - DPGF LOT 02 - Fourniture et mise en fonctionnement de 2 murs d'eau
 - DPGF LOT 03 - Fourniture et mise en place de revêtements muraux et fac-similés
 - DPGF LOT 04 - Fourniture et mise en place de murs végétaux artificiels
- **05. CCTP des 4 lots :**
 - CCTP commun à tous les lots
- **06. Pièces graphiques – plans :**

N° du document	Intitulé
****	Plan d'accès au chantier
****	Scénographie du projet façade toutes sections
****	Planche récapitulative des lanternes du projet
****	Section 1 Document simulation
1.1	Section 1 Préhistoire – Etat existant et travaux préalables
1.2	Section 1 Préhistoire – Eléments de décor
1.3	Section 1 Préhistoire – Etat des plantations – plantes artificielles
1.4	Section 1 Préhistoire – Mise en place de lanternes
1.5	Section 1 Préhistoire – Vue de face placement et échelle des dinosaures
2.1	Section 2 Milieu aquatique – Etat existant et travaux préalables
2.2 A	Section 2 Milieu aquatique – Eléments de décor
2.2 B	Section 2 Milieu aquatique – Eléments de décor, murs d'eau
2.3	Section 2 Milieu aquatique – Etat des plantations
2.4	Section 2 Milieu aquatique – Mise en place de lanternes
2.5	Section 2 Milieu aquatique – Position des lanternes. Vues de face et profil
4.1	Section 4 Savane – Etat existant et travaux préalables
4.2	Section 4 Savane – Eléments de décor
4.3	Section 4 Savane – Etat des plantations
4.4	Section 4 Savane – Mise en place de lanternes
4.5	Section 4 Savane – Position des lanternes. Vues de face
5.1	Section 5 Bambouseraie – Etat existant et travaux préalables

5.2	Section 5 Bambouseraie – Eléments de décor
5.3	Section 5 Bambouseraie – Etat des plantations
5.4	Section 5 Bambouseraie – Mise en place de lanternes
5.5	Section 5 Bambouseraie – Position des lanternes. Vues de face
6.1	Section 6 Milieu désertique – Etat existant et travaux préalables
6.2	Section 6 Milieu désertique – Eléments de décor
6.3	Section 6 Milieu désertique – Etat des plantations
6.4	Section 6 Milieu désertique – Mise en place de lanternes
6.5	Section 6 Milieu désertique – Position des lanternes. Vues de face
7.1	Section 7 Palmeraie – Etat existant et travaux préalables
7.2 A	Section 7 Palmeraie – Eléments de décor
7.2 B	Section 7 Palmeraie – Eléments de décor – détails techniques
7.3	Section 7 Palmeraie – Etat des plantations
7.4	Section 7 Palmeraie – Mise en place de lanternes
7.5	Section 7 Palmeraie – Position des lanternes. Vue de face

C - PLANS NOTICES DESCRIPTIONS REMISE PAR L'ENTREPRENEUR AYANT VALEUR CONTRACTUELLE

Mémoire technique remis dans le cadre de son offre

D - DOCUMENTS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES REMIS AUX ENTREPRISES À TITRE INDICATIF ET N'AYANT AUCUNE VALEUR CONTRACTUELLE

Sans objet

PARAGRAPHE V – DÉLAIS D'EXÉCUTION

Article 4 du C.C.A.P

La valeur du X est indiquée ci-dessous dans les tableaux III et IV du paragraphe V du présent document.

A - DÉLAI GLOBAL D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution de l'opération, est de **4 mois (4 mois) dont quinze jours (15 j) de préparation compris dans le délai.**

La date de départ du délai d'exécution du présent lot sera fixée par ordre de service. Les travaux commenceront, à titre indicatif **en juillet 2026.**

B – DATE D'OUVERTURE DU CHANTIER

A titre indicatif, la date d'ouverture du chantier est prévue en **Juillet 2026**

Date de démarrage de la préparation de chantier **Juillet 2026**

C - DÉLAIS PRÉVISIONNELS D'EXÉCUTION

A titre indicatif et sous réserve des dispositions du calendrier contractuel d'exécution qui sera seul contractuel, les délais prévisionnels d'exécution sont donnés par lot, en fin du présent paragraphe. (Tableau III)

D - PRIME D'AVANCE

Sans objet.

PARAGRAPHE V (SUITE)

TABLEAU III
Délais prévisionnels d'exécution et valeurs de X (article 4.3 du CCAP) par lot

LOT N°	Désignation des lots	CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION DES TRAVAUX EN MOIS				Mois	Valeur de x pour l'application de l'article 4.3. du C.C.A.P.
	N°MOIS	1	2	3	4		
	Mois						
	Préparation de chantier					15 jours	
01	Travaux préalables et paysagers						3 000
02	Fourniture et mise en fonctionnement de 2 murs d'eau						3 000
03	Fourniture et mise en place de revêtements muraux et fac-similés						3 000
04	Fourniture et mise en place de murs végétaux artificiels						3 000
	Livraison					4	